

DE LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE À LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ÉTABLISSEMENT

En référence à l'instruction ministérielle n° DGAS/2A/2007/112 du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance.

DÉTAILS SUR LA FORMATION

INTERVENANTE

Odile CHAMORET
Formatrice permanente.
Master SIFA et D.E.
d'Éducatrice Spécialisée.

DURÉE

Session de 2 jours soit 12h.

LIEUX DE FORMATION

Sur site ou au centre de formation à SAINT-AVÉ.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants maximum.
Session effective à partir de 6 inscriptions.

DATES

À définir.

COÛT PÉDAGOGIQUE

En intra-établissement :
1500 € pour 1 groupe.

En inter-établissement :
à partir de 288 €
la session par stagiaire.

OBJECTIFS

- Définir ce qu'est la maltraitance et en rechercher les causes.
- Connaître les différents points essentiels du contexte réglementaire en matière de prévention de la maltraitance.
- Mettre en lien ce contexte avec la pratique quotidienne.
- Comprendre ce que cela implique dans les pratiques professionnelles (les obligations, les droits et les devoirs des principaux acteurs de l'institution).
- Analyser les risques d'apparition de maltraitance au sein d'un service.
- Mettre en évidence et s'approprier les éléments favorisant la bientraitance.

CONTENU

- Définition des différentes formes de maltraitements - intentionnelles ou involontaires.
- Écoute des participants, analyse des situations en lien avec les pratiques professionnelles, construction d'hypothèses afin d'éviter les risques de maltraitance.
- Les situations professionnelles génératrices de maltraitements involontaires et leurs préventions.
- Définition des éléments favorables à la bientraitance dans les pratiques professionnelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Temps de parole et d'échanges alternant avec des apports théoriques.
- Analyse de situations, amenées par les participants.
- Analyse de documents spécifiques (procédure de signalement, textes législatifs...).

PUBLIC

Personnel des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap.